

des conditions attrayantes, annoncées d'un bout à l'autre du pays, ce qui contribuera, je pense, à relancer le programme. Il faudra peut-être un certain temps pour mettre en marche, au rythme que nous voudrions, le programme de prêts à dividende limité. Il faut se rappeler que ce programme a été inactif depuis des années et qu'il faudra un peu de temps pour le relancer.

Un des secteurs importants d'investissement de capitaux du gouvernement fédéral en 1968 sera les prêts aux provinces et aux municipalités pour la réalisation de projets de logements sociaux, l'aménagement de terrains pour la construction d'habitations, les usines de traitement des eaux d'égout, les services d'égout et autres projets de ce genre. A la conférence sur l'habitation, un léger désaccord s'est élevé entre le premier ministre du Québec et moi-même au sujet de modifications à apporter à la loi, mais lorsque je lui expliquai que le gouvernement fédéral était tout disposé à recommander au Parlement d'affecter des fonds à l'acquisition de terrains à bâtir pour maisons privées, pourvu qu'ils ne soient pas retenus automatiquement par la province pendant 50 ans et qu'ils ne deviennent pas la propriété de la province, les contribuables du Canada faisant les frais et l'actif revenant à la province, le désaccord s'est dissipé. Nous ferons pour ces projets des prêts à courte échéance de 10 ou 15 ans et à faible intérêt. Cet argent sera à la disposition des provinces qui veulent acheter des terrains pour l'habitation. On n'en tirerait pas de bénéfiques. Le premier ministre du Québec a déclaré que c'était bien, que c'était tout ce qu'on demandait, et je reçus de lui, à son départ de la conférence, la note la plus aimable qu'on puisse recevoir. Et il n'est pas parti avant la fin de la conférence. Il n'est pas resté pour la discussion sur l'habitation rurale, mais il a participé à tout jusqu'à ce qu'on en vienne à cette rubrique de prêts. Il a laissé derrière lui son ministre ou certains hauts fonctionnaires pour participer à cette phase de la discussion.

Nous sommes prêts à prendre en considération toute demande raisonnable. Nous avons d'ailleurs déjà discuté avec plusieurs provinces, y compris l'Ontario et le Québec, des crédits inscrits au budget de 1968 de la SCHL. Nous avons discuté avec elles les montants dont elles pourraient raisonnablement envisager le besoin en 1968. Les représentants de ces deux provinces sont repartis satisfaits des assurances que nous leur avons données.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il nous en dire plus au sujet du programme de construction spéculative envisagé?

L'hon. M. Nicholson: Tout ce que je puis dire c'est qu'il n'entre pas dans les intentions du gouvernement de lancer maintenant un programme de prêt à la construction spéculative pour 1968. Voici pourquoi: la raison en est très simple. Il y a quelques années, les crédits nécessaires pour construire des logements sociaux s'élevaient à 35 millions de dollars. Maintenant ils atteignent près de 350 millions de dollars pour l'année 1966-1967, et ils dépasseront sans doute 500 millions en 1968. Donc si nous voulons construire des logements sociaux et, des logements pour étudiants, aménager des terrains et urbaniser les régions qui en ont absolument besoin, nous ne pouvons, je le regrette, consacrer des fonds à la construction spéculative.

Le député de Fraser Valley que je tiens en très haute estime, a parlé encore de la prime de \$500 à la construction pendant l'hiver. Or, il a omis une chose. Il a parlé de la prime mise en vigueur en 1963 qui était versée pour chaque logement construit pendant l'hiver, initiative qui s'est poursuivie au cours des hivers de 1963, 1964 et 1965 mais qui a été abandonnée l'année dernière.

Je voudrais bien préciser un point pour qu'il n'y ait pas de doute à ce sujet. La prime de \$500 aurait été insignifiante si ce n'était des fonds presque illimités qui avaient été mis à la disposition des constructeurs spéculatifs cherchant à réaliser des bénéfiques. Ils construisaient à des fins spéculatives et le gouvernement fédéral fournissait les fonds à cette fin. S'il faut choisir entre l'affectation de fonds à cette fin ou à d'autres domaines plus urgents, c'est sûrement de ces derniers que nous nous occuperons.

Notre politique à cet égard semble donner des résultats. Le niveau des taux d'intérêt est raisonnable. Si malgré les efforts que nous consacrons aux logements sociaux et aux problèmes connexes, nous n'obtenons pas les résultats escomptés, je ne suis pas prêt à dire que je ne reconsidérerai pas le programme de prêts spéculatifs mais nous n'envisageons pas, à l'heure actuelle, d'y recourir en 1968.

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, le ministre répondrait-il à une question?

• (12.50 p.m.)

L'hon. M. Nicholson: J'ai presque terminé, monsieur l'Orateur. J'aimerais compléter mes remarques.

M. Gilbert: Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement est prêt...

Une voix: Asseyez-vous.

L'hon. M. Nicholson: Je dois aussi informer les députés et le public canadien qu'on prévoit une plus grande activité à l'endroit de